



Commune d'HABARCO

Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 5 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq juin, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 1^{er} juin 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Olivier GALLET, Laurent DUHAMEL, Muriel MOMEUX, Gilles VASSEUR, Delphine MARECHAL, Christine CHABE, Laurent POUDROUX, Pierre CHABE, Hélène LARDIER, Paul DAVANNE, Thierry ROBERT

Etaient absents excusés : Sébastien BEUGIN ayant donné pouvoir à Nicolas CAPRON
Pierre HENRY ayant donné pouvoir à Hélène LARDIER
Florent ACTHERGAL

M Paul DAVANNE est élu secrétaire.

SEANCE : 15 AVRIL 2024

I° APPROBATION DU DERNIER PROCES-VERBAL

Le procès-verbal du 15 avril 2024 est adopté.

II° DELIBERATIONS :

- **PARTICIPATION AUX FRAIS DE DESTRUCTION DES FRELONS ASIATIQUES**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire la prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques à savoir une participation à hauteur de 100% pour les nids situés dans les habitations et l'extérieur à proximité des administrés.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime approuve le projet, et décide reconduire la prise en charge. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.

- **RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE L'AFR.**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement des membres de l'A.F.R désignés par la commune.

Il informe le conseil qu'il y a lieu de nommer quatre nouveaux membres (propriétaires en section Z).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime décide de désigner pour 6 ans :

Emilie Lemoine
Daniel Dionet
Patrick Roblot
Paul Courcol

membres de l'A.F.R.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les noms (2 abstentions), et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.

• **RETROCESSION DES ESPACES COMMUNS - RESIDENCE CHARMILLES**

M. le Maire expose à l'assemblée la demande de la société SOAMCO, qui a réalisé le lotissement Les Charmilles et pour ce faire la réalisation des travaux de voirie, trottoirs, ainsi que les travaux d'aménagement, d'électricité, fibre, d'éclairage public, d'assainissement collectif et pluvial des eaux de voirie.

La SOAMCO demande la rétrocession de ces travaux.

Après en avoir délibéré et avoir vérifié la conformité, le Conseil Municipal accepte cette rétrocession à l'unanimité sous réserve de recevoir un plan d'éclairage public en classe A et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.

• **TRAVAUX DE RENOVATION DE VOIRIE – PLACE DE L'ÉGLISE**

Monsieur le Maire rappelle la nature des travaux concernant la place de l'église, à savoir la réfection du revêtement avec borduration.

Trois sociétés ont répondu à une demande de devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 13 voix pour et 1 abstention

- Opte pour confier les travaux à l'entreprise Balestra mieux-disante.
- Donne pouvoir au Maire pour effectuer les démarches nécessaires ;

• **REMBOURSEMENT CAUTION LOCATAIRES SORTANTS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du départ des deux locataires des logements communaux. Il informe que l'état des lieux réalisé par huissier ne fait pas ressortir de défaut majeur et que le dépôt de garantie peut donc être restitué aux locataires sortants.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime décide de rembourser les dépôts de garantie après s'être assuré auprès de la Trésorerie de St Pol sur Ternoise que tous les loyers ont bien été payés.

• **PARTICIPATION FINANCIERE A LA CLASSE DECOUVERTE DU SIVU**

Monsieur le maire informe l'assemblée que Mme Batori et Mme Faydiga, enseignantes au SIVU organisent une classe de découverte en mai/juin 2025 en Normandie.

Il porte à la connaissance du conseil municipal une présentation de ce voyage qui concerne 3 classes et notifie une sollicitation de participation financière des mairies à hauteur d'un tiers du coût total.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime :

- Accepte, de prendre en charge un tiers du voyage par élève pour la participation à la classe découverte.

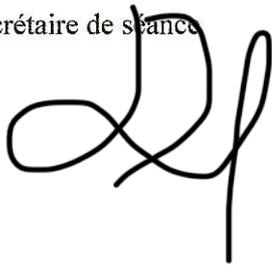
Donne pouvoir au Maire pour effectuer les démarches nécessaires

III° **INFORMATIONS**

- Point sur l'organisation de la ducasse
- Avancée restructuration cimetière

La séance est levée à 22h

Le Secrétaire de séance



le Maire

